

# **Le GODF va-t-il réagir dans son convent de fin août contre le totalitarisme de l'Eglise Catholique ?**

Le GODF, obédience maçonnique, qui fut au 20<sup>ème</sup> siècle le principal fer de lance de la lutte en faveur de la laïcité, la plus haute valeur morale conceptualisée à ce jour, à tel point que les plus acharnés à sa perte, comme les catholiques qu'ils soient modérés ou intégristes, tentent de la détourner de son essence même par des appréciations comme « laïcité ouverte ou laïcité moderne », va-t-il enfin sortir de sa léthargie, face au renouveau de l'offensive obscurantiste de l'Eglise Catholique ?

J'ai connu dans les années 70 les méfaits du totalitarisme obscurantiste et antihumaniste de cette Eglise catholique (certaines religieuses hospitalières encore nombreuses à cette époque prenaient un plaisir sadique à faire souffrir les femmes qui avaient tenté de s'avorter en leur refusant l'anesthésie lors du curetage, j'en ai été témoin). La hiérarchie de cette Eglise catholique a tout fait à cette époque pour empêcher la liberté de contraception et d'avortement au nom de fumeuses considérations théologiques qu'elle voulait imposer à toute la population, catholique ou pas.

Il a fallu arracher de haute lutte (comme par exemple les avortements pratiqués illégalement mais publiquement à Lyon : quelque soixante par semaine pendant plus d'un an dans le local des scouts unionistes protestants, que cette organisation à caractère religieux en soit remerciée !) cette liberté humaniste dans l'opinion et chez les parlementaires, face aux condamnations de ces religieux ; et ne voit-on

resurgir en ce moment des tentatives de restriction de cette liberté, avec l'appui d'une Marine LE PEN qui prétend introduire des critères pour l'autoriser !!! Et elle se dit en faveur de la laïcité comme certains lecteurs de Riposte Laïque qui n'ont rien, ni de républicains ni de laïques !

### **De qui se moque-t-on ?**

Et voilà que cette organisation religieuse obscurantiste : l'Eglise Catholique, remet ça en faisant lire le 15 août dans toutes les églises de France, dont d'ailleurs l'entretien est toujours laissé aux collectivités territoriales donc aux impôts de tous, contrairement à ce qui était prévu dans la loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905, (car elle fut retoquée à ce sujet par les lois de 1907 et 1943 sous la pression des papes) une lettre du cardinal réactionnaire et totalitaire André VINGT TROIS, lettre ayant valeur de déclaration de guerre contre le caractère laïque de la République, s'opposant à de futures lois permettant le mariage homosexuel et l'euthanasie. (le cardinal André VINGT TROIS depuis trois ans téléphone personnellement aux députés de la commission des lois pour les mettre en garde sur le vote de telles lois : en clair : « je ferai faire campagne contre votre prochaine élection si... »)

En quoi de telles lois regardent-elles les responsables de l'Eglise Catholique puisque cela n'a aucune incidence sur la vie religieuse des catholiques ? C'est ce que nous disions déjà dans les années 70 au moment de la lutte pour la liberté de la contraception et la liberté de l'avortement

Décidément l'Eglise Catholique n'a pas changé dans son comportement : obscurantiste et totalitaire, telle est intrinsèquement sa nature. Il faut donc l'anéantir sur le plan structurel pour préserver notre liberté.

La Laïcité, n'en déplaît pas aux nombreux auteurs d'articles de Riposte Laïque qui ont envahi cette publication seulement par

xénophobie anti-islamiste et non par adhésion à la laïcité, n'est pas fondée sur la « liberté de religion » au profit d'ailleurs du catholicisme sous prétexte de la maxime « rendre à César ce qui est à César et rendre à Dieu ce qui est à Dieu », car cette formulation pendant des siècles supposait l'asservissement des populations à un pouvoir politique au nom d'une religion totalitaire qui imposait de ce fait ses commandements, mais est fondée sur la liberté absolue de conscience individuelle, le pouvoir politique républicain étant chargé de garantir cette liberté contre les oppressions diverses des religions et autres organismes d'oppression. Les pratiques des religions doivent se soumettre aux dispositions des lois républicaines et non les lois républicaines trouver des accommodements avec les exigences et privilèges des religions.

### **La laïcité est émancipatrice ou ce n'est pas la laïcité**

Il existe certes actuellement une offensive obscurantiste et oppressive des organisations islamiques dans notre pays, notamment en ce qui concerne l'obligation du port du voile islamique pour les femmes et les jeunes filles, l'obligation de la viande hallal à consommer dans notre pays contrairement d'ailleurs aux dispositions du verset 5 de la sourate 5, et l'obligation de respecter strictement le Ramadan contrairement encore à certaines dispositions de la sourate 2 qui prévoit des dispenses pour n'importe quelles difficultés à faire le Ramadan,

Si cette offensive islamiste doit être stoppée par les pouvoirs publics, ce qu'ils ne font certes pas, le danger principal en cette période est bien l'offensive obscurantiste de l'Eglise catholique.

Doit-on rappeler qu'en Espagne, elle a réussi à étouffer l'affaire des centaines de milliers de bébés volés à leurs familles républicaines pendant la guerre civile au nom de la lutte contre les idéaux de la République espagnole, qu'en

Italie, grâce à BERLUSCONI qui a supprimé nombre de lois antimafias, des prêtres et des évêques feraient directement partie de l'état-major de la mafia comme nous l'explique sans détour un reportage passé sur la chaîne Histoire en juillet de cette année

Et pour la France, pourquoi ne parle-t-on plus de ce recyclage des prêtres hutus rwandais dans certaines paroisses de la France, prêtres accusés dans leur pays de participation au génocide des tutsis il y a quelques années ? Et que croyez qu'il se passe quand deux femmes tutsis qui ont échappé au génocide viennent témoigner dans un village du midi de la France du passé du curé ? Et bien les paroissiennes que l'on appelle les « punaises de sacristie » de la paroisse agressent et insultent les deux rescapées !!!!

Ce n'est plus le moment de tergiverser. Le GODF doit reprendre la lutte anticléricale qu'il avait mise en sommeil ces dernières décennies.

Il doit mettre tout son poids pour obliger le président HOLLANDE à inscrire rapidement l'article 1, et pourquoi pas l'article 2 de la loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905 même s'il faut faire la concession de faire inscrire « sous réserve des dispositions particulières en Alsace-Moselle », car cette disposition ne résistera pas longtemps au recours des Questions Prioritaires de Constitutionnalité quand on aura changé les magistrats du Conseil Constitutionnel, ce qui nous permettra enfin de faire annuler les lois de 1907 et 1943 qui imposent aux collectivités territoriales l'entretien des églises construites avant 1905, et par conséquent l'annulation des lois et décrets permettant les subventions aux mosquées au nom de l'égalité de traitement

Et puis nous savons bien que la lutte anticléricale la plus efficace est celle qui tarit les sources de financement des organisations religieuses

C'est en 1903 que les Chartreux furent expulsés pour la raison essentielle qu'ils faisaient un commerce juteux avec la liqueur de Chartreuse (et non à cause de la loi de 1905 comme le prétend une catholique ignare de l'histoire française qui a écrit un article dans Riposte Laïque). Rappelés par PETAIN en 1940, ils s'attachèrent à cacher clandestinement des miliciens pétainistes après 1944 . Pourquoi ne pas saisir encore leurs biens mal acquis ? Ou tout au moins les taxer encore plus fortement ?

Et en cette période de restriction budgétaire, c'est également le moment de relancer l'idée que l'argent public doit servir seulement à l'école publique, ce qui permettra de remettre de l'ordre dans l'école publique face à la destruction menée par la secte des « pédagogistes » et qui a fait fuir pour le bien de leurs enfants nombre de familles républicaines vers les écoles privées catholiques qui ainsi servent de fossoyeurs de l'école publique

Nous venons d'apprendre que la Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg venait de condamner la France qui refusait aux témoins de Jéhovah les faveurs financières accordées aux congrégations religieuses. Chiche alors, le GODF doit demander la suppression de ces privilèges financiers à toutes les organisations religieuses donc à l'Eglise Catholique, aux organisations religieuses musulmanes (notamment en taxant les donations des pays du Golfe) en plus de la suppression de ces privilèges aux différentes sectes venues d'Amérique.

Allez mes Frères du GODF ! Un peu de courage, reprenez la lutte anticléricale contre toutes les organisations religieuses qui veulent nous imposer leurs lois, et faisons triompher la laïcité émancipatrice au nom des Lumières. Il n'y a que vous qui pouvez le faire !

**Hubert SAGE**

Président du Cercle Laïcité et République sociale